



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	45 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Thierry LERMET, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-196 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCAL (GAL) ET DU
COMITE DE PROGRAMMATION LEADER REPRÉSENTANT ANNONAY RHÔNE
AGGLO**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le programme LEADER Ardèche verte 2014-2020 est un dispositif européen d'aides aux initiatives locales en milieu rural qui couvre les territoires d'Annonay Rhône Agglo, la communauté de communes du Val d'Ay et la partie Pays de St Félicien pour ARCHE Agglo. Depuis le 1er juillet 2017, Annonay Rhône Agglo est la structure porteuse du GAL – Groupe d'Actions Locales – instance de gouvernance publique-privée et porte les postes d'animation et de gestion, dans la continuité du SMAV.

Le dispositif fait l'objet d'une convention entre les 3 EPCI membres ainsi qu'une convention entre le GAL, la Région Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion), l'Agence de service et de paiement (ASP) et la structure porteuse du GAL (Annonay Rhône Agglo). Annonay Rhône Agglo doit désigner ses nouveaux représentants devant siéger au sein du GAL et du comité de programmation (instance délibérante, émanente du GAL).

Conformément à la composition du comité de programmation, d'Annonay Rhône Agglo bénéficie de 3 sièges : il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires ainsi que 3 délégués suppléants (les 6 membres délégués feront partie du GAL).

Il est proposé les candidatures suivantes :

3 Titulaires :
 Simon Plénet
 Christian Massola
 Damien Bayle

3 Suppléants :
 Antoine Martinez
 Romain Evrard
 Sylvie Bonnet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo.

VU la convention du 19/06/2017 entre l'autorité de gestion, la structure porteuse du GAL Ardèche verte et l'ASP relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes modifiée le 01/07/2017 (avenant n°1) et le 07/02/2018 (avenant n°2), et particulièrement l'annexe 3 relative la composition du GAL (dernière modification via la notification n°6 du 12/12/2019),

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE en tant que représentants d'Annonay Rhône Agglo au sein du comité de programmation et du GAL Ardèche verte, les conseillers suivants :

3 Titulaires :
 Simon Plénet
 Christian Massola
 Damien Bayle

3 Suppléants :
 Antoine Martinez
 Romain Evrard
 Sylvie Bonnet

AUTORISE Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo, structure porteuse du GAL et Monsieur le Président du GAL à signer tous les actes relevant du programme LEADER,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
 Affiché le : 30/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président



Simon PLENET

